



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



**SÉCURISER LE PARCOURS
DES AGENTS CONTRACTUELS**



@interco_cfdt

f /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

25 août 2023

GRILLES DES CONTRACTUELS DES CORPS SPECIFIQUES PJJ

La Directrice de la PJJ nous l'avait annoncé en début d'année lors de sa présentation des chantiers majeurs de la Protection judiciaire de la jeunesse pour l'exercice 2023, et c'est à la suite du Comité Social d'Administration du 11 juillet 2023, à la demande des organisations syndicales, que la DPJJ a communiqué « la grille des contractuels des corps spécifiques » qui concerne les **Educateurs, Directeurs de Service, les Professeurs Techniques et les CADECS** (nous restons en attente des grilles pour les corps communs gérés par le Secrétariat Général du Ministère)

La CFDT lutte pour la sécurisation des parcours pour les agents contractuels et considère comme une première avancée cette amélioration du cadre des rémunérations.

La CFDT continuera toutefois à militer pour la mise en place négociée d'une politique facilitant leur intégration dans les différents corps de la PJJ ou de la fonction publique. Pour les agents contractuels en CDI nous continuerons à défendre la définition d'une politique d'évolution de leur rémunération, un vrai déroulement de carrière, assortis d'un cadre de gestion commun à l'ensemble de la fonction publique.

Nous resterons tout autant vigilants sur l'élargissement du recours au contrat long, c'est-à-dire d'une durée de 3 ans, notamment pour les structures en hébergement ayant des besoins récurrents et durables de recours aux contractuels. Une attention particulière doit également être portée sur l'évaluation quant aux possibilités de CDIisation, notamment sur des postes d'adjoints techniques ou de professeurs techniques occupés de longue date par des contractuels. Enfin l'accent doit être mis sur la formation et l'accueil des agents contractuels, notamment sur les fondamentaux du service public et sur les perspectives d'accès aux concours de la fonction publique.

GRILLES DES CONTRACTUELS DES CORPS SPECIFIQUES PJJ au 01/07/2023 :

Educateurs							
Dispositif	Niveau d'expérience en années Débutant : moins de 3 ans Maîtrise : entre 3 et 8 ans Expert : supérieur à 8 ans	Equivalent indiciaire*		Equivalent indemnitaire montant mensuel		Total rémunération brute montant mensuel	
		minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
CEF-EPE-UEHC-UECER-UEHDR- Educateur remplaçant	< 3	390	402	570	590	2489,88	2568,96
	3 < x < 8	400	412	570	620	2539,11	2648,19
	>8	410	422	570	670	2588,34	2747,41
SEEPM-SECJD-QM de Villepinte	< 3	390	402	470	490	2389,88	2468,96
	3 < x < 8	400	412	470	520	2439,11	2548,19
	>8	410	422	470	570	2488,34	2647,41
UEHD-QM-Insertion MO	< 3	390	402	380	400	2299,88	2378,96
	3 < x < 8	400	412	380	430	2349,11	2458,19
	>8	410	422	380	480	2398,34	2557,41



Pour adhérer à la
CFDT :



SÉCURISER LE PARCOURS
DES AGENTS CONTRACTUELS



@interco_cfdt

f /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

25 août 2023

*Valeur du point indiciaire : 4,92278€ bruts mensuels au 1er juillet 2023

*A cette rémunération s'ajoute le complément de traitement indiciaire de 49 points porté par le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 (mesure Ségur)

Professeurs techniques							
Dispositif	Niveau d'expérience en années Débutant : moins de 3 ans Maîtrise : entre 3 et 8 ans	Equivalent indiciaire*		Equivalent indemnitaire montant mensuel		Total rémunération brute montant mensuel	
		minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
CEF-EPE-UEHC-UECER-UEHDR	< 3	390	417	530	580	2449,88	2632,80
	3 < x < 8	407	437	530	600	2533,57	2751,25
	>8	437	467	530	650	2681,25	2948,94
UEHD-DETENTION-INSERTION-MO	< 3	390	417	290	340	2209,88	2392,80
	3 < x < 8	407	437	290	360	2293,57	2511,25
	>8	437	467	290	410	2441,25	2708,94

*Valeur du point indiciaire : 4,92278€ bruts mensuels au 1er juillet 2023

*A cette rémunération s'ajoute le complément de traitement indiciaire de 49 points porté par le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 (mesure Ségur)

Cadres Educatifs							
Dispositif	Niveau d'expérience en années Débutant : moins de 3 ans Maîtrise : entre 3 et 8 ans Expert : supérieur à 8 ans	Equivalent indiciaire*		Equivalent indemnitaire montant mensuel		Total rémunération brute montant mensuel	
		minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
UECEF-UEHC-UECER-UEHDR	< 3	423	442	700	1000	2782,34	3175,87
	3 < x < 8	442	462	700	1000	2875,87	3274,32
	>8	462	482	700	1000	2974,32	3372,78
AUTRE DISPOSITIF	< 3	423	442	600	800	2682,34	2975,87
	3 < x < 8	442	462	600	800	2775,87	3074,32
	>8	462	482	600	800	2874,32	3172,78

*Valeur du point indiciaire : 4,92278€ bruts mensuels au 1er juillet 2023

*A cette rémunération s'ajoute le complément de traitement indiciaire de 49 points porté par le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 (mesure Ségur)

Directeurs de service							
Dispositif	Niveau d'expérience en années Débutant : moins de 3 ans Maîtrise : entre 3 et 8 ans Expert : supérieur à 8 ans	Equivalent indiciaire*		Equivalent indemnitaire montant mensuel		Total rémunération brute montant mensuel	
		minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
CEF-CER-EPE-STEMO de 4 unités ou plus	< 3	423	446	900	1300	2982,34	3495,56
	3 < x < 8	446	476	900	1300	3095,56	3643,24
	>8	476	526	900	1300	3243,24	3889,38
STEMO de 3 unités ou moins	< 3	423	446	800	1100	2882,34	3295,56
	3 < x < 8	446	476	800	1100	2995,56	3443,24
	>8	476	526	800	1100	3143,24	3689,38
AUTRE DISPOSITIF - SOUTIEN EN DIR-DT	< 3	423	446	700	900	2782,34	3095,56
	3 < x < 8	446	476	700	900	2895,56	3243,24
	>8	476	526	700	900	3043,24	3489,38

*Valeur du point indiciaire : 4,92278€ bruts mensuels au 1er juillet 2023